

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 344 Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Musique Ensemble XXe (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'association Musique Ensemble XXe 3, square Roland Garros 75020 Paris au titre de 2019 (2019-01146/ 18005).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO